

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021



COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° D2021_135

OBJET

VŒU DU CONSEIL
MUNICIPAL -
PROLONGEMENT DE LA
LIGNE DE MÉTRO B

Compte rendu affiché le

15 DEC. 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN

M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPIY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 15/12/21.....

Identifiant de l'Acte :

202113-2021-135-DE

Rapport de : Laurent MICHON

Conformément à l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

La majorité municipale propose ainsi le vœu suivant :

« Non aux bouchons ! Non à la pollution !
Oui au prolongement de la ligne de métro B

Dès le 22 octobre 2019, les maires du Plateau Nord interpellaient les exécutifs de la Métropole de Lyon et du Sytral sur la nécessité de prolonger la ligne B du métro jusqu'à Rillieux la Pape en passant par Caluire et Cuire et Sathonay Camp.

Cette opportunité était fondée sur les études du Sytral faisant état d'un potentiel de 80 000 voyageurs par jour et d'autant moins de voitures dans nos rues.

Outre ses avantages en termes d'écologie, le métro est un moyen de transport qui a des effets bénéfiques indéniables sur la qualité de vie et de déplacements de nos concitoyens. C'est le moyen de transport le plus fiable en termes de sécurité des personnes, de ponctualité et du nombre de personnes transportées.

Pour mémoire, pour transporter 6000 passagers par heure, il suffit d'un métro toutes les 5 minutes quand il faut un tram toutes les 3 minutes, un bus toutes les minutes et une télécabine toutes les 15 secondes !

Le nouvel exécutif de la Métropole de Lyon et du Sytral a proposé de « *construire ensemble un territoire plus durable* » et a organisée une concertation sur l'« *avenir du métro* » de septembre à décembre 2021.

Lors des ateliers thématiques sur les critères de priorisation organisé par le Sytral, dans le cadre de sa concertation officielle, les 18 et 30 novembre 2020, les différents groupes ont quasiment systématiquement classé la prolongation du Métro B en priorité 1.

Enfin, la mobilisation populaire pour la prolongation du métro sur le Plateau Nord, par voie de pétition en ligne bat des records avec déjà plus de 11 000 signataires !

Les élus du Conseil Municipal de Caluire et Cuire tiennent à réaffirmer par le vote de ce vœu leur soutien total à la prolongation de la ligne de métro B jusqu'à Rillieux la Pape en passant par Caluire et Cuire et Sathonay Camp. »

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 38 voix pour,

(5 conseiller(s) municipal(aux) ne prend(prennent) pas part au vote).

- D'ADOPTER ce vœu.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

15 DEC. 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

